

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

OCTOBRE 1975 • N° 342 • 4 FRANCS

MOHAMED
DIAB

Prétoria :



la terreur

Explorez-vous les possibilités d'investissement
en Afrique du Sud?...



Joan Little est acquittée

Malgré les tentatives de l'Etat de Caroline du Nord pour intimider ses juges et pour amoindrir sa défense, Joan Little a été innocentée par un jury composé de 6 blancs et 6 noirs. Cette jeune femme noire comparait depuis 25 jours devant les jurés de Raleigh (Caroline du Nord) sous l'accusation du meurtre de son gardien blanc, de la prison de Beauford, où elle se trouvait en attendant le résultat de son recours en appel d'une condamnation à 7 ans de prison pour vol. Le jury a donc, à l'évidence, admis la version des faits de Joan Little qui affirmait qu'elle avait frappé — pour se défendre — son geôlier qui tentait de la violer.

Cette affaire prend une très grande signification car elle prouve qu'une femme noire peut se défendre elle-même contre le viol et, plus généralement, elle montre aux Noirs du Sud que le racisme peut être vaincu.

Mais pour l'appareil judiciaire de Caroline du Nord, cette affaire est une sorte de camouflet et sa rancœur s'exerce contre les défenseurs de Joan.

Son principal conseil dans cette affaire, Jerry Paul, un avocat blanc du Sud, risque une peine de prison et la radiation du barreau pour « offense à la Cour ». Il avait seulement demandé au juge de cesser d'afficher son parti-pris pour l'accusation. Pour cela, on lui infligea 14 jours de prison et il lui fallut attendre presque une semaine avant d'être libéré et entendu. Déjà, Morris Dees, un autre de ses avocats, avait été expulsé de la salle du tribunal au cours de la troisième semaine du procès. On l'accusait d'avoir tenté d'obtenir un faux témoignage.

Joan Little mène donc mainte-

● points chauds ●

Etats-Unis : LES DIFFICULTÉS DE L'INTÉGRATION SCOLAIRE

Ainsi que le Comité contre le Racisme (C.A.R.) en exprimait la crainte (1), la rentrée scolaire à Boston, le 8 septembre dernier, a donné lieu à de violents incidents, comme l'année précédente provoqués par l'hostilité des blancs contre le « busing ».

L'idée du « busing » est simple : dans une ville où l'école d'un quartier est trop blanche et celle d'un autre trop noire, on transporte par autobus des élèves d'un établissement dans l'autre, afin d'établir un certain équilibre racial et harmoniser l'enseignement dont le niveau est plus faible dans les écoles noires.

Personne n'est satisfait du « busing » qui n'a guère de partisans en dehors des théoriciens. Ni les blancs dont les préjugés raciaux sont heurtés de front, ni les noirs qui constatent que ce « busing » s'effectue le plus souvent à sens

unique : ce sont les enfants blancs qui vont dans les écoles noires et rarement l'inverse (mais on voit ce que cela donne à Boston). D'autre part, beaucoup de noirs s'élèvent contre l'abandon de leur culture afro-américaine qu'impose cette opération.

Il est intéressant également de constater que les incidents de Boston ont été déclenchés par les habitants des quartiers blancs pauvres pour lesquels le « busing » est ressenti aussi comme une frustration sociale, d'ailleurs exploitée par les politiciens locaux : pourquoi les petits blancs sont-ils astreints au « busing », alors que les blancs riches y échappent dans leurs « suburbs » ou envoient leurs enfants dans des établissements privés auxquels le « busing » ne s'applique pas ?

Robert PAC.

(1) Voir D et L n° 341 - Sept. 75.

APRÈS LES INCIDENTS DE BOSTON

Le M.R.A.P. a témoigné sa solidarité avec les membres du C.A.R. (Comité Antiraciste Américain) dans un appel signé par diverses personnalités. Cet appel souligne combien il est inadmissible qu'après les violences racistes de Boston, ce soient des militants antiracistes qui aient fait l'objet d'interpellation de la part de la police. Il s'élève avec force contre les honteuses manifes-

tations qui ont marqué la rentrée scolaire à Boston et rappelle l'urgence de la lutte pour que cesse, partout dans le monde, le phénomène odieux de la ségrégation raciale.

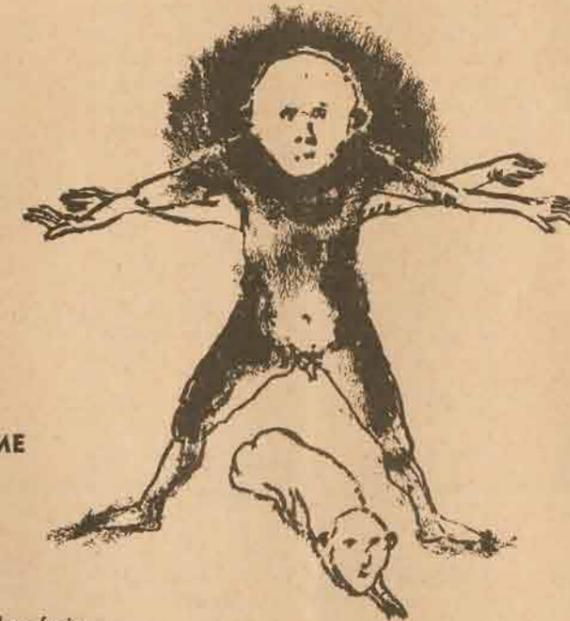
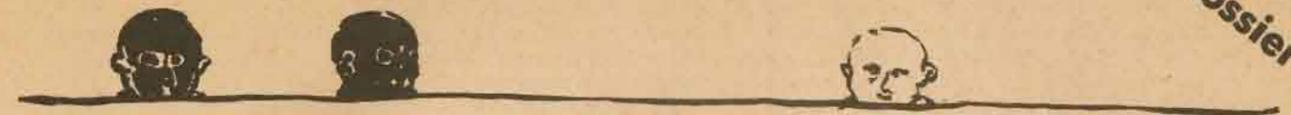
Signataires : Mesdames Michelle Vincent Auriole et Jacqueline Victor Brauner.

Messieurs Louis Daquin, cinéaste ; Jean Lacouture, journaliste ; Michel Leiris, écrivain ; Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) ; Mme Françoise Mallet-Joris, écrivain ; MM. Michel Mitrani, cinéaste ; Théodore Monod, Membre de l'Académie des Sciences, Professeur honoraire au Museum ; Ambroise Monod, travailleur social ; Pierre Paraf, écrivain, président du M.R.A.P. ; Jean Picart le Doux, artiste peintre ; Jean Pihan, prêtre catholique, vice-président du M.R.A.P. ; Monseigneur Guy Riobé, évêque d'Orléans ; Claude Roy, écrivain ; Armand Salacrou, de l'Académie Goncourt.

On peut encore se joindre à l'appel.

Robert PAC.

● dossier ●



BREYTEN PRIE POUR LUI-MEME

Que la Douleur existe est inutile Seigneur
Nous pouvons très bien nous en passer
Une fleur n'a pas de dents

La Mort est bien le seul accomplissement
Mais garde notre chair jeune comme du chou frais
Attache-nous comme le corps rose d'un poisson
Laisse-nous nous charmer avec des papillons profonds comme des yeux

Fais grâce à nos bouches nos boyaux nos cerveaux
Laisse-nous goûter régulièrement l'air tendre du soir
Nager dans des mers tièdes, dormir avec le soleil
Rouler tranquillement à vélo les dimanches brillants

Et petit à petit nous pourrions comme de vieux bateaux ou de vieux arbres
Mais éloigne de Moi la Douleur o Seigneur
Que d'autres puissent la porter
Soient jetés en prison, Broyés

- Lapidés
- Pendus
- Fouettés
- Manipulés
- Torturés
- Crucifiés
- Interrogés
- Placés en résidence surveillée
- Battus jusqu'au sang

Soient exilés sur des îles éteintes pour la fin de leurs jours
Croupissent dans des fosses humides jusqu'à devenir des os verts de vase
[et suppliants

Leur tête pleine de clous, des faux dans l'estomac
Mais pas Moi
Mais ne nous donne jamais la Douleur ou la plainte

Dessin et poème de Breyten Breytenbach arrêté dernièrement en Afrique du Sud

Pretoria

La terreur

L'actualité a mis de façon tragique le problème de la répression à l'ordre du jour. Le samedi 27 septembre, au petit jour, cinq hommes jeunes, mouraient, froidement assassinés par un régime aux abois et condamné par l'Histoire. Espagne... ! Sous d'autres ciels, d'autres hommes, dans le même combat pour la liberté subissent également une répression vigilante, implacable, sanguinaire. Dans le poème de Breyten Breytenbach, nous lisons le formidable amour de la vie, de la vie tout simplement, qui fait que

L'homme ne peut envisager sans frémir, les longs jours de l'emprisonné. L'homme qui écrivait ces vers connaît désormais le sort dont il écartait jadis avec horreur l'éventualité... en République Sud-Africaine.

En République Sud-Africaine : 1500 personnes arrêtées chaque jour pour infraction à la loi sur les « pass » ; record total des exécutions capitales avec la moyenne éfarfante de 2 pendus par semaine ; record mondial de la mortalité infantile dans les « Bantoustans » ou réserves africaines — 1 enfant sur 2 y meurt avant l'âge de cinq ans... Arrêtons là l'énumération sinistre... Ou plutôt, un autre record... Celui-là aussi devra être cité pour ce qu'il explique : record mondial du taux de profit pour les investissements de capitaux.

S'étonnera-t-on alors de voir de

grands pays comme le nôtre, par exemple, maintenir avec le régime de l'apartheid des relations telles qu'un journal raciste de Johannesburg puisse dire de la France qu'elle est « la seule amie de l'Afrique du Sud » ? S'étonnera-t-on de voir des dizaines d'entreprises françaises accourir, attirées par de juteux profits, au mépris de toutes les instances internationales ? Faut-il être surpris de ce que l'aide militaire que notre gouvernement a fourni jusque-là, permette désormais aux racistes de Pretoria de construire leurs propres armes, y compris les plus terribles ? Et doit-on trouver incompréhensible la terreur que fait régner un gouvernement honni du peuple pour qu'une poignée d'hommes puisse continuer à accumuler de fabuleuses richesses, fût-ce au prix du sang et des larmes de toute une nation ?



Cherchez le terroriste



...de terreur

Un certain nombre de personnalités universitaires comme James Polley, tuteur (aumônier) de l'université du Cap, Raymond Suttner, lecteur en droit de l'université de Natal, et en Namibie le révérend Zephania Kameeta, Africain, responsable du « Paulinum Theologicum Seminary » de Ottjimbingwe, ont subi le même sort, ce qui manifeste bien l'étendue de la crise que traverse toute la société sud-africaine. Cette crise se manifeste également dans la presse dont une partie jubile devant l'efficacité de la répression, tandis que certains autres journaux, pourtant très favorables à la politique raciste, s'interrogent sur les excès auxquels elle mène. C'est ainsi qu'on peut lire dans « Die Vaterland » : « La détention sans procès, aussi vitale qu'elle puisse paraître pour la sécurité de l'Etat, est devenue de plus en plus difficile à défendre. Même des dirigeants du Parti nationaliste sont de plus en plus embarrassés à ce sujet ».

Bien entendu, et parallèlement à ce qui se passe actuellement dans la société blanche, la répression reste massivement et principalement appliquée aux noirs et d'abord au mouvement ouvrier, quelles qu'en soient les manifestations.

C'est ainsi que le 21 septembre, 142 ouvriers d'une boulangerie industrielle ont été arrêtés pour fait de grève. Un séminaire noir vient d'être également fermé, tandis que tous les dirigeants de la S.A.S.O. (Organisation des étudiants sud-africains), une organisation d'étudiants noirs nationalistes, connaissent eux aussi l'univers carcéral du régime raciste, l'un des plus sombres du monde, où l'isolement total et la torture généralisée s'allient pour tenter de briser physiquement et moralement les hommes qui se sont levés face à un système de gouvernement qui est la honte de l'humanité.

Rien ne peut empêcher pourtant que se poursuive la lutte de libération nationale. Ainsi, les menées du gouvernement de Pretoria pour démanteler la Namibie se sont heurtées à la résistance du peuple, tandis que quelques « chefs » fantoches venaient « dialoguer » avec les racistes pour une soi-disant « conférence constitutionnelle » et découvraient avec stupeur les micros qu'on avait auparavant placés sous leurs lits... sans doute pour favoriser le « dialogue »... Les peuples ne s'y trompent pas et celui de

Une vague...

Depuis environ un mois et demi, une nouvelle vague de mesures répressives et d'emprisonnements s'est abattue sur l'Afrique du Sud, avec la particularité que, cette fois, elle ne touche plus seulement des organisations démocratiques noires mais également des secteurs importants de l'opposition anti-apartheid dans la population blanche.

C'est qu'en effet la montée des luttes, les changements internationaux donnent à réfléchir aux racistes au pouvoir. Depuis quelques années les grèves se succèdent, avec parfois des aspects insurrectionnels, et, malgré le contrôle policier extrême qui est appliqué, de plus en plus de voix se font entendre en faveur de changements radicaux. A l'extérieur, le no man's land colonialiste et raciste qui séparait la République sud-africaine du reste de l'Afrique s'effondre (indépendance du Mozambique, luttes de libération en Angola, en Rhodésie, en Namibie), tandis que la réprobation de l'opinion publique internationale se traduit de plus en plus dans les résolutions de l'O.N.U., de l'O.U.A., et même des différents Etats qui ont encore des rapports avec Pretoria. Ces réalités nouvelles ébranlent la conscience de nombreux blancs, d'autant plus qu'en Afrique du Sud égale-

ment, la crise se fait sentir avec une forte inflation, et que, par conséquent, la sécurité matérielle elle-même se trouve sinon menacée, du moins mise en cause.

Des secteurs jusque là peu intéressés aux luttes politiques comme des organismes religieux, prennent des positions nettes contre l'apartheid, il en est de même pour des organisations d'étudiants, tandis que le mouvement ouvrier se développe, surtout chez les noirs, à l'avant-garde du mouvement de libération nationale.

La réponse du gouvernement, c'est une répression accrue, et les dernières arrestations, sous le coup du « terrorism act », permettent d'en juger. La presse a fait état de l'incarcération et de la mise au secret de Breyten Breytenbach, peintre et poète sud-africain qui vivait en exil en France depuis 1961. Son mariage, en 1963 avec une Française d'origine vietnamienne, lui interdisait de revenir dans son pays : il tombait en effet sous le coup de la loi considérant comme « immoraux » les rapports et à plus forte raison le mariage entre individus de « races » différentes. Rentré clandestinement dans son pays, il fut pris et arrêté au mois d'août par les forces de sécurité sud-africaines. Le M.R.A.P., immé-

diatement, faisait connaître sa vigoureuse protestation et formait un comité pour la libération de l'artiste.

Breyten Breytenbach n'est pas le seul. Ce sont des dizaines d'hommes et de femmes qui ont été arrêtés ces dernières semaines. Des organismes (de Blancs) comme le « Christian Institute », le S.P.R.O. C.A.S., (Institut de recherche sur les effets de l'apartheid dans la société sud-africaine) ont été complètement démantelés et leurs dirigeants arrêtés. Il est à noter que ces organismes étaient nés de prises de position religieuses ou morales contre le racisme mais qu'ils affirmaient de plus en plus clairement leur solidarité réelle avec le mouvement ouvrier et nationaliste africain. Ces attitudes sont très nouvelles dans ces milieux, d'où l'inquiétude des couches les plus attachées à l'apartheid devant l'éventualité d'une jonction avec les nationalistes africains.

Le problème est le même en ce qui concerne la N.U.S.A.S. (Union nationale des étudiants sud-africains) implantée dans les universités blanches anglophones et qui a vu également la plupart de ses dirigeants, dont Karell Tip, son président, arrêtés sous le coup de la loi sur le terrorisme.

L'APARTHEID

Blancs : 4.000.000, non Blancs : 19.000.000, dont les Africains : 16.500.000 (env.).
1 médecin pour 400 Blancs.
1 médecin pour 44.000 Noirs.
A l'Université (1972), 6.353 Africains, 84.232 Blancs.
Zones blanches : 87 % du territoire.
« Bantoustans » : 13 %.
Le rapport du salaire dans les mines : de 1 (Noirs) à 20 (Blancs).
Rendement annuel des investissements U.S. En Afrique du Sud : de 17 à 21 % ; dans le reste du monde : de 10 à 11 % (au cours de la dernière décennie).

« Amoureux de vivre à en mourir »

Vivre sous l'apartheid, si l'on croit à la dignité du nom d'homme, si l'on se lève et que l'on chante, c'est aussi, souvent, savoir mourir. Il y avait un grand poète, un chanteur grave qui était aussi un ouvrier. Il se nommait Vuyisile Mini. Dirigeant de l'ANC, il fut arrêté en 1964 et condamné à la peine capitale. « Amoureux de vivre à en mourir », du fond de son cachot il chantait l'espérance :

« That' umthwalo Buti sigoduke
balindile comama noo bab' ekhaya »

(« Prends tes affaires, mon frère, et partons,
Nos pères et nos mères nous attendent à la maison »)

Ben Thurok, démocrate blanc, enfermé dans la même prison, nous rapporte les moments ultimes de la vie exemplaire du poète :

« La dernière soirée fut d'une tristesse accablante. De leurs cellules de condamnés à mort, les héros annonçaient aux autres occupants de la prison, par un chant doux et mélancolique, que leur fin était proche... Ce n'est que tard dans la nuit que leur chant s'arrêta, et que la prison sombra dans un silence inquiétant.

J'étais déjà éveillé lorsque le chant reprit tôt le matin. De nouveau, cette musique si tragiquement belle s'éleva d'entre les barreaux des fenêtres, emplissant de son écho la promenade, allant se perdre dans les immenses cours de la prison.

C'est alors que, de façon inattendue, la voix de Vuyisile Mini retentit dans les couloirs silencieux. Vraisemblablement juché sur un tabouret, pour pouvoir parler par un trou d'aération ménagé dans le mur de sa cellule, il lança en langue Xhosa, de sa voix de basse reconnaissable entre toutes, son ultime message au monde qu'il allait quitter. D'une voix à la fois pleine d'émotion et d'un défi indomptable, il parla de la lutte de l'African National Congress et proclama sa foi absolue dans la victoire future. Puis Khayinga et Mkaba enfreignirent à leur tour tous les règlements de la prison en criant leurs adieux.

Peu après, j'entendis s'ouvrir la porte de leur cellule. En tendant l'oreille, j'entendis un murmure de voix, puis les trois martyrs entonnèrent une ultime et poignante mélodie qui sembla résonner dans la prison tout entière pour disparaître ensuite progressivement dans les profondeurs du quartier des condamnés. »



Photo Gilles Caron-Gamma

« Balindile comama noo bab' ekhaya »
(Nos pères et nos mères nous attendent
à la maison)

Vuyisilé Mini

Namibie, guidé par la S.W.A.P.O. sait ce qu'il en est de ce « dialogue », alors que la répression vient à nouveau de frapper et que l'on estime à 200 les personnes arrêtées dans l'Ovamboland pour « menées subversives » à la suite de l'assassinat du « premier ministre » de ce « foyer national ».

Cette longue énumération, malheureusement dictée par l'actualité, permet de montrer la vanité de tous les discours — repris complaisamment par une certaine presse — sur l'« évolution automatique » du régime raciste de Pretoria, en même temps que l'étendue de la protestation et des mouvements d'opposition dans la société sud-africaine.

Désormais, la police de l'apartheid doit s'attaquer non seulement aux mouvements nationalistes dont l'influence s'accroît, au mouvement ouvrier qui s'appuie sur les nécessités économiques pour réclamer une qualification professionnelle pour les noirs, la possibilité de négocier directement l'augmentation des salaires, etc., mais aussi sur des secteurs importants de l'opinion démocratique blanche qui prend de plus en plus conscience qu'il n'y a qu'une solution : rejoindre le combat pour la libération du pays, contre le racisme et l'exploitation effrénée de l'homme par l'homme. Tous les hommes arrêtés pour ce combat dans les deux derniers mois risquent leur vie dans les geôles de Vorster. Leur lutte est aussi la nôtre.

Racine MAIGA.

La loi anti-terroriste d'Afrique du Sud

La loi anti-terroriste d'Afrique du Sud doit être examinée sous ses aspects de législation spécifique et dans le contexte général du régime d'apartheid. Cette loi se présente comme un texte de répression dans le domaine de l'action anti-terroriste. Elle adopte pour la définition du terrorisme la formulation : « toute action qui a eu ou qui aurait pu avoir pour effet de causer un embarras dans l'administration des affaires de l'Etat, toute action qui fournit aide ou encouragement à une action politique ayant pour but d'amener un changement social ou économique avec ou sans l'aide d'une partie étrangère ou internationale ou d'une institution étrangère ainsi que toute action qui engendre des sentiments d'hostilité entre blancs et non blancs. » Le terrorisme défini de cette façon

peut recouvrir à peu près n'importe quelle forme d'action politique qui ne va pas dans le sens de l'apartheid. Un groupe est actuellement poursuivi en vertu de cette loi pour avoir distribué des tracts hostiles au régime. Le minimum de peine prévu est de 5 ans de prison. La peine de mort est également prévue dans certains cas et souvent appliquée. Le mécanisme de cette loi est de fixer des inculpations par de larges qualifications pénales dès que les apparences d'activités syndicales, politiques ou raciales peuvent être définies comme étant des actes d'opposition au régime, des actes de violence et par extension, des actes de terrorisme. Ce texte est à rapprocher de celui de la récente législation espagnole et du décret-loi anti-terroriste. Au plan de la technique pénale, deux reproches fondamentaux peuvent être dirigés contre ce texte. Le premier est l'appréciation des qualifications et des incriminations. Le mot « terrorisme » comme le mot « violence » n'a pas de définition stricte au sens juridique du terme en droit pénal ou en droit international pénal. Il n'y a pas un terrorisme mais des activités terroristes qui devraient être définies dans des textes particuliers ainsi la piraterie aérienne, ainsi le hold-up ou d'autres crimes ou délits spécifiques. Recouvrir du mot terrorisme ou du mot violence toute une catégorie d'actions permet évidemment aux pouvoirs publics de mettre en cause ceux dont l'activité est hostile au régime ou animée par une idéologie antagoniste, ou ceux qui agissent en réaction contre une violence systématique, même si celle-ci est l'œuvre de la législation appliquée dans le pays concerné. La deuxième critique porte sur l'absence des garanties dans la mise en application du texte. La première violation est celle opérée par la loi elle-même dont l'effet rétroactif est prévu, contrairement à tous les principes de la Charte universelle des Nations Unies et des conventions internationales des Droits de l'homme. La deuxième violation consiste dans l'insuffisance des moyens et des mécanismes qui permettraient d'assurer pleinement le contrôle et la défense des droits des accusés. Aux termes de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont reconnus, en effet, comme droits essentiels le droit à un procès public et le droit assurant la libre protection de sa

LA REPRESSION : des chiffres

1 Africain sur 4 connaît la prison chaque année.
Loi sur les pass : 1.500 arrestations par jour.
Nombre moyen de détenus en 1974 : 96.600.
Lois dites « de sécurité » : 320 détenus.
Loi sur le terrorisme : officiellement 73 détenus.
Exécutions capitales : une moyenne de 2 par semaine.
Evolution du budget des forces de « sécurité » :
1972-73 : 19.250.000 F env.
1973-74 : 31.150.000 F env.
1974-75 : 43.876.000 F env.

défense. Les récents procès ont néanmoins marqué un progrès dans cette voie. Cette législation ignore également cet autre principe suivant lequel l'individu soumis à une forme particulière d'oppression peut exercer une certaine résistance à cette oppression ; mais le droit de rébellion n'a pas été encore expressément reconnu en droit international public. Si l'on analyse davantage la loi anti-terroriste d'Afrique du Sud, on se rend compte qu'elle est en réalité destinée non pas à poursuivre uniquement le terrorisme au sens qu'on donne habituellement à ce mot, action de piraterie ou action de violence, arrestation et séquestration d'otages pour des besoins criminels de droit commun mais aussi comme moyen de renforcer la législation anti-apartheid et le moyen de faire obstacle à des actions, mouvements d'opposition qui, depuis quelques années, s'intensifient pour lutter contre l'apartheid. Un chapitre particulier de cette loi en marque le caractère arbitraire. C'est la disposition de la section 6 aux termes de laquelle un officier de police du rang de lieutenant-colonel ou d'un rang supérieur qui a des raisons de penser qu'une personne s'abstient de communiquer à la police des renseignements relatifs au terrorisme peut en ordonner l'arrestation et l'incarcération pour une durée indéterminée. Seul, le ministre de l'Intérieur ou un fonctionnaire, peut prendre contact avec la personne ainsi détenue.

Celle-ci peut recevoir la visite d'un magistrat tous les 15 jours mais le magistrat n'est pas tenu

de rendre compte de l'état dans lequel elle se trouve ou de prendre des mesures à la suite des plaintes formulées par le détenu. Aucune juridiction ne pourra organiser la relaxe du détenu ou statuer sur la validité de sa détention. Cette loi a paru tellement inique que, par un geste rare dans les annales des Nations unies, l'assemblée générale de l'O.N.U. a demandé, le 19 décembre 1968, son abolition au gouvernement sud-africain. Si l'on rapproche cette loi antiterroriste de l'ensemble des dispositions en matière d'apartheid, on est amené à considérer que le gouvernement d'Afrique du Sud a voulu ainsi renforcer sa répression contre les leaders de l'opposition et contre les écrivains ou journalistes qui tentent, en Afrique du Sud, d'éclairer l'opinion publique et de l'aider à reconsidérer le problème de l'apartheid. La lutte de ceux

qui sont victimes de l'apartheid ne doit pas être soumise à cette législation empêchant l'exercice du droit de réunion et l'exercice du droit qu'a tout individu d'exprimer ses convictions politiques ou religieuses. Dans la mesure même où elle ne permet pas aux Africains d'exercer pleinement leurs droits civiques fondamentaux, il est certain que ceux-ci doivent pouvoir trouver dans une organisation pacifique le moyen de lutter contre cette législation. Or, au terme de la loi antiterroriste, même les communiqués de leurs organisations peuvent être assimilés à des propagandes antinationales et par conséquent donner lieu à des poursuites pouvant aboutir à des condamnations. Aussi, il appartient aux Nations Unies de renforcer leur action au service de la justice sociale en Afrique.

M^r Louis PETTITI.

La résistance à l'oppression en Afrique du Sud

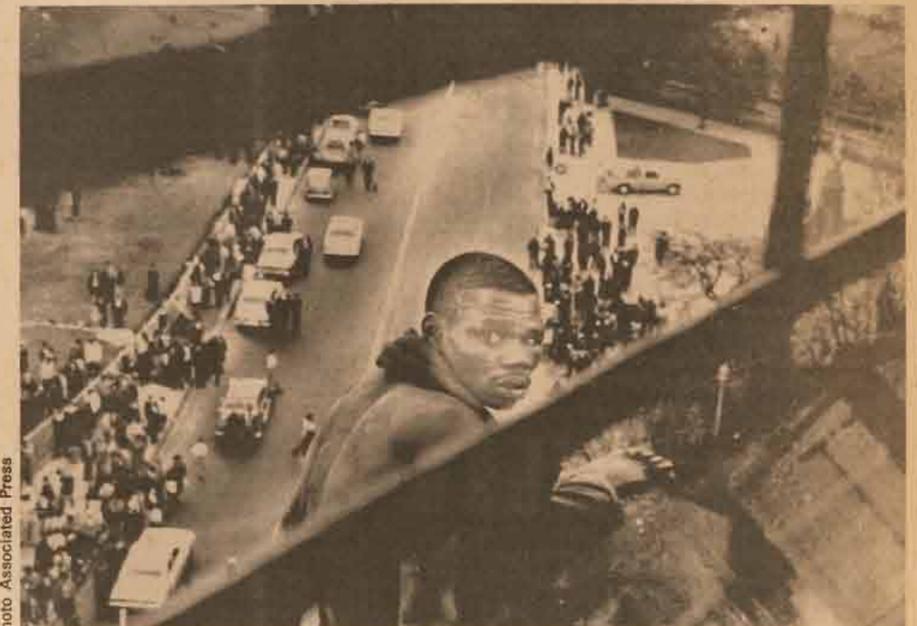


Photo Associated Press

Traqué par la police, Amos Gexella sera « suicidé » quelques minutes plus tard

Chaque fois que nous présentons le problème de l'apartheid dans des réunions publiques, la même question revient inévitablement : « Mais enfin, que font les Africains contre cette oppression inouïe ? »

Avant de répondre, il faut rap-

peler dans quelles conditions cette lutte se déroule.

Il faut savoir, et on ne le répétera jamais assez, qu'aucune autre société que celle de l'Afrique du Sud n'a réussi à mettre au point

méthodiquement, scientifiquement, avec raffinement, un système d'oppression qui laisse aussi peu de chances à l'opprimé de se rebeller. Pour le comprendre, il faut avoir vu ces hommes et ces femmes qui ont su organiser la résistance malgré les obstacles et qu'on laisse partir en exil après quelques années dans un camp de concentration parce que l'on sait qu'ils sont devenus inoffensifs. Il faut voir ces anciens combattants l'âme brisée même si la rage demeure.

L'incroyable, en Afrique du Sud, ce n'est pas l'absence de résistance, mais bien au contraire cette faculté qu'elle a de renaître après chaque décapitation.

La lutte se poursuit partout. La lutte des travailleurs contre l'exploitation et les conditions de travail. La lutte des étudiants et des intellectuels contre le racisme dans les lois, l'éducation, l'information. La lutte des femmes contre la séparation forcée de leurs enfants et de leurs maris. La lutte des Eglises et des libéraux blancs contre l'immoralité et l'inhumanité du système. La lutte des sportifs contre le racisme dans le sport (qui joue un très grand rôle dans cette société). Et même la lutte de quelques industriels « éclairés » contre les aspects inutilement vexatoires, odieux et donc trop dangereux du système. Toutes ces luttes remplissent les colonnes de la presse de langue anglaise. Mais il y a aussi la résistance spontanée, qui n'est pas toujours reconnue comme telle par

ses auteurs. Ainsi les gens qui « oublient » de régulariser leurs papiers et que la police arrête par milliers chaque jour. Ainsi le refus de faire certains métiers comme le travail dans les mines. Ainsi l'extension de la violence.

La résistance organisée sous la direction, en particulier, de l'*African National Congress* est clandestine à l'intérieur même de l'Afrique du Sud. Depuis l'exil, la direction de l'A.N.C. maintient un contact



Visage de la répression

Extraits de la déposition de Bram Fisher, dirigeant du parti communiste Sud-Africain (clandestin) lors de son procès :

... C'est pour être loyal envers tous ceux que l'apartheid avait dépossédés que j'ai rompu mon engagement envers la Cour, que je me suis séparé de ma famille, que j'ai feint d'être quelqu'un d'autre et que j'ai accepté de vivre comme un fugitif. Par égard pour les prisonniers politiques, les interdits de séjour, ceux qui avaient été réduits au silence ou assignés à résidence, je ne pouvais rester spectateur : il me fallait agir. Je savais ce qu'ils attendaient de moi et j'ai agi en conséquence. Je me sentais responsable, non pas devant ceux que les souffrances des autres laissent indifférents, mais devant ceux qui y sont sensibles. Je savais qu'en respectant avant tout leur jugement, je serais condamné par ceux qui ne demandent qu'à être considérés comme de bons citoyens. Je ne puis regretter la condamnation qui pourra en résulter pour moi.

... Je supporterai avec courage toute sentence que le tribunal pourra prononcer contre moi. Je puiserai en partie ce courage dans la satisfaction de savoir que pendant 25 ans du moins je n'ai pris aucune part, pas même par une acceptation passive, au monstrueux régime de discrimination que nous avons érigé dans ce pays et qui est devenu légendaire dans le monde civilisé d'aujourd'hui...

Condamné à la réclusion à vie.
Décédé le 8 mai 1975.

permanent avec les cadres de la résistance qui n'ont jamais quitté le pays ou qui sont parvenus à y retourner. Après de nombreuses tentatives d'implanter une guérilla urbaine et dans le maquis, qui se sont toutes soldées par un échec, les dirigeants ont, pendant un temps, concentré leurs efforts sur la nécessité d'isoler le régime de Pretoria sur la scène mondiale et de le couper de l'aide déterminante qu'il reçoit de l'Europe et des Etats-Unis. Cependant la lutte armée de libération surviendra sans aucun doute dans un avenir qui n'est pas si lointain.

Depuis 1970, la lutte contre l'oppression s'est faite plus massive. Les grèves et les grévistes se comptent par milliers, alors que les grèves et les syndicats sont hors-la-loi.

Après la vague de répression qui s'est abattue ces derniers mois sur le pays la protestation s'est manifestée avec vigueur par des manifestations étudiantes, des pétitions, dont une demandant l'abolition du « *Terrorism Act* » a obtenu plus de 10 000 signatures, chiffre énorme si l'on sait qu'une telle initiative peut entraîner pour les signataires des poursuites judiciaires au titre de cette même loi.

L'apartheid doit disparaître

A l'extérieur le monde semble prendre conscience de l'inhumanité de l'apartheid et une campagne internationale est menée pour son abolition, comme en témoigne l'expulsion des délégués sud-africains à la 29^e Assemblée générale de l'O.N.U.

En France, nous sommes doublement concernés : en tant qu'hommes qui ne peuvent accepter l'oppression d'autres hommes, et en tant que Français, citoyens de l'un des pays qui fournissent le plus d'armes aux oppresseurs.

Tout ce qui se dit, tout ce qui s'écrit en France sur l'Afrique du Sud est reproduit, amplifié, commenté, porté aux nues ou dénoncé en première page dans la presse de Johannesburg, du Cap, de Durban et de Pretoria. Tout ce qui, de



Le temps de l'esclavage

près ou de loin, semble justifier l'apartheid : l'opinion d'un journaliste, la visite d'un parlementaire, l'acceptation d'équipes sportives, la tournée d'un artiste, bref tout ce qui tend à montrer l'Afrique du Sud comme un pays comme les autres, est exploité par les mass media et les politiciens racistes au profit de la continuation du système. En revanche, la moindre manifestation d'hostilité à leur égard est perçue par les racistes comme la fin de leur monde. Les 2 000 personnes qui, l'automne dernier, sont allés crier « Rugby oui, racisme non », sous les fenêtres de M. Mazeaud à Paris représentaient, pour les dirigeants sud-africains, le premier bataillon de l'immense armée des démocrates français qui saura se mobiliser contre l'apartheid comme elle l'a fait pour l'Algérie, le Vietnam, le Chili ou l'Espagne.

Le poète sud-africain, Dennis Brutus, raconte que lorsqu'il était enfermé au camp de concentration

de Robben Island avec les détenus politiques, les gardes venaient souvent les frapper à coups de bâton sans raison apparente. Un jour, ils apprirent d'un garde particulièrement excité qu'ils avaient « mérité » cette correction parce que de jeunes étudiants avaient occupé un court de tennis en Suède pour empêcher un match avec l'Afrique du Sud. Brutus et ses camarades étaient si heureux qu'ils ne sentirent plus les coups et se mirent à souhaiter que le monde offrit plus d'occasions à leur bourreaux de se « venger » sur eux. L'intervention de l'opinion internationale a sauvé de la potence les grands dirigeants de l'A.N.C., comme Nelson Mandela, ainsi que le leader communiste Bram Fischer. Dans un geste inhabituel, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait, lors de leur procès, exprimé son inquiétude et

demandé leur libération. En liaison avec toutes les organisations démocratiques françaises, les mouvements anti-apartheid du monde entier et l'Organisation des Nations Unies, le M.R.A.P. s'efforce depuis plusieurs années d'attirer l'attention de l'opinion publique française et du gouvernement sur la nécessité de couper tous les liens entre la France et les dirigeants racistes sud-africains. Nous devons exiger la fin réelle des fournitures militaires françaises aux nazis de Pretoria, le retrait des licences, la fin de l'immigration, le retrait des investissements, la cessation de tout commerce et la rupture des relations diplomatiques. Nous devons aussi demander plus haut encore, que tous ceux qui croupissent dans les geôles sud-africaines parce qu'ils haïssent le racisme soient immédiatement libérés.

Action anti-apartheid du M.R.A.P.

Le 23 septembre, même une lettre ne pouvait entrer à l'ambassade de l'apartheid. C'est la réponse, bien dans la ligne de la politique de « dialogue » de Vorster, qu'ont reçu les 21 organisations à la pétition qui demandait la libération de Breyten Breytenbach et des autres emprisonnés. Le M.R.A.P. qui était à l'origine de cette initiative a également fait des demandes auprès des autorités françaises concernées et des représentants des groupes parlementaires. Une information a été faite à la Biennale de Paris à l'aide d'une affiche que l'on peut obtenir pour

5 F au M.R.A.P. et d'un tract intitulé « un peintre en prison en Afrique du Sud ».

Il faut faire plus. D'ores et déjà tous ceux que le problème concerne peuvent rejoindre la commission contre l'apartheid du M.R.A.P. De plus on peut se procurer au siège du mouvement du matériel d'information : dossiers de l'O.N.U. (en particulier une petite brochure très bien faite : « L'apartheid un crime contre l'humanité »), un film : « Témoignage », un livre : « Anatomie de l'apartheid » (12 F + 3 F de frais d'envoi).

ABONNEZ-VOUS
à
DROIT ET LIBERTÉ



DROIT ET LIBERTÉ — N° 342 — OCTOBRE 1975

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)
(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)
(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis